

**BAREME D'INTERVENTION DE L'AIDE SOCIALE**  
**pour l'accès au service de téléassistance - EUROP ASSISTANCE**  
(basé sur le barème de ressources mensuelles - *CNAV 2025* )  
à compter du 01/04/2025

Ressources mensuelles		Décomposition de la prise en charge de l'abonnement mensuel						Décomposition de la prise en charge de l'abonnement mensuel					
		Solution ligne fixe ou numérique			Solution ligne fixe ou numérique + détecteur de chute			Solution réseau mobile			Solution réseau mobile + détecteur de chute		
Personne seule	Ménage	Reste à charge de l'utilisateur	Participation CD32	Total abonnement mensuel	Reste à charge de l'utilisateur	Participation CD32	Total abonnement mensuel	Reste à charge de l'utilisateur	Participation CD32	Total abonnement mensuel	Reste à charge de l'utilisateur	Participation CD32	Total abonnement mensuel
Jusqu'à 1 254 €	Jusqu'à 1 996 €	2,22	6,64	8,86	3,47	10,39	13,86	3,49	10,45	13,94	4,74	14,20	18,94
de 1 254,01 € à 1 427 €	de 1 996,01 € à 2 168 €	4,43	4,43	8,86	6,93	6,93	13,86	6,97	6,97	13,94	9,47	9,47	18,94
> ou = 1 427,01 €	> ou = 2 168,01 €	8,86	0,00	8,86	13,86	0,00	13,86	13,94	0,00	13,94	18,94	0,00	18,94

**\* Ressources prises en compte :**

. Toutes les ressources figurant sur la déclaration de revenus : pensions, retraites, rentes, avant abattement

. Toutes les ressources figurant sur la déclaration de revenus sur les lignes : "revenus de capitaux mobiliers déclarés", "revenus fonciers nets"